

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT EN MATIÈRE D'URBANISME

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **7 août 2023**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro **2008-05-6** modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé et d'ajouter des objectifs en lien avec l'agriculture urbaine;
- Premier projet de règlement numéro **2008-06-8** modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire concernant l'agriculture urbaine;
- Projet de règlement numéro **2008-07-3** modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'ajouter des restrictions aux opérations cadastrales à l'initiative de la municipalité;
- Projet de règlement numéro **2008-10-1** modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2008-10 afin de se conformer aux modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* découlant de la sanction du projet de loi 67;
- Projet de règlement numéro **2023-02** relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Baie-des-Sables.

POURQUOI CES CHANGEMENTS?

La Municipalité de Baie-des-Sables est tenue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* d'harmoniser sa réglementation d'urbanisme avec les dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie qui ont été modifiées récemment. Voici en résumé les modifications qui touchent le plan d'urbanisme (document de planification) :

- Révision des enjeux relatifs à l'érosion côtière;
- Gestion des activités sensibles dans les zones de contraintes;
- Révision de la gestion des milieux humides et hydriques en fonction du régime transitoire de gestion de ces milieux du gouvernement du Québec;
- Intégration d'objectifs et de moyens de mise en œuvre en lien avec les îlots de chaleur;
- Modification pour intégrer des objectifs et des moyens de mise en œuvre concernant l'agriculture urbaine.

La municipalité profite de cette occasion pour revoir certains éléments relatifs à la planification et à la réglementation de son territoire. Ces modifications sont entreprises à l'initiative de la municipalité.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement aura lieu le **11 septembre 2023 à 18h** à la salle du conseil municipal située au 20 rue du Couvent à Baie-des-Sables. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leurs entrées en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, le **projet de règlement 2008-06-8** contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire.

OÙ PUIS-JE CONSULTER LES PROJETS DE RÈGLEMENT?

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation en ligne sur le site internet de la Municipalité au <https://municipalite.baiedessables.ca/>.

Donné à Baie-des-Sables (Québec), ce 8 août 2023.

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier